

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 276f08

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

L'APCE exhorte l'Arménie à engager des réformes et à nouer un dialogue franc entre les forces politiques pour aller de l'avant

Strasbourg, 17.04.2008 – Le seul moyen de permettre à l'Arménie d'aller de l'avant est d'entreprendre d'urgence les réformes du système politique et du processus électoral, de garantir l'indépendance de la justice et des médias publics ainsi que la liberté de réunion et de mettre un terme aux arrestations arbitraires et aux détentions pour des motifs politiques, a déclaré aujourd'hui l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE).

Selon la résolution adoptée, « le seul moyen de permettre à ce pays d'avancer vers la mise en œuvre des réformes urgentes susmentionnées est l'instauration, entre toutes les forces politiques de la société arménienne, d'un dialogue franc et constructif », ont déclaré les parlementaires.

Suite aux propositions des rapporteurs de l'APCE sur l'Arménie (Georges Colombier, France, PPE/DC, et John Prescott, Royaume-Uni, SOC), les parlementaires ont énuméré des conditions préalables à l'amorce d'un tel dialogue, notamment l'ouverture immédiate d'une enquête indépendante sur les événements du 1^{er} mars (qui se sont soldés par dix morts et deux cents blessés), la libération urgente des personnes détenues sur la base d'accusations apparemment fantaisistes, et politiquement motivées, ainsi que l'abrogation des amendements récemment adoptés par l'Assemblée nationale, à la loi relative à la tenue de réunions, assemblées, rassemblements et manifestations avec effet immédiat.

Tant que ces conditions ne sont pas remplies et qu'un dialogue franc sur les réformes mentionnées n'est pas sérieusement engagé, « la crédibilité de l'Arménie en tant que membre du Conseil de l'Europe est mise en cause », ont affirmé les parlementaires.

« Par conséquent, l'Assemblée devrait envisager la possibilité de suspendre le droit de vote de la délégation arménienne auprès de l'Assemblée au début de la partie de la session de juin 2008, si aucun progrès considérable n'a été accompli d'ici là sur ces exigences », conclut la résolution.

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : Lluís Maria de Puig (Espagne, SOC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen); SOC (Groupe Socialiste); GDE (Groupe des Démocrates européens) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe); GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).